

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Arrondissement de
Forcalquier

Canton de
Valensole

Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Date de convocation

15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juin à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON,
Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole
VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Laurent HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre
LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-GASSIER,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Madame Monique HOURS, Monsieur
Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia BURLES à
Monsieur Thierry LATIL, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame Michèle
COTTRET.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

**OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée B n°137 d'une superficie de 3ha 26a et
25ca située « La Combe du Rang » à Gréoux-les-Bains.**

Rapporteur : Michèle COTTRET

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel à candidature de la SAFER réceptionné en Mairie le 6 mars 2023 ;

Vu le courrier de la commune adressé à la SAFER le 9 mars sollicitant le prix de vente et la
marche à suivre pour se porter acquéreur ;

Vu la réponse de la SAFER, réceptionnée par courriel le 15 mars 2023 précisant le prix de vente
de 3 500 euros et les frais de la SAFER à 500 euros ;

Vu l'accord de la commune adressé à la SAFER, par courrier en date du 21 mars 2023 ;

Le rapporteur informe l'assemblée que ce terrain, mitoyen des parcelles communales B n°138 et B
n°139 (où est situé le captage de la source de la Bouscole) est classé en zone Npc au Plan Local
d'Urbanisme, « où seuls sont autorisés les constructions ou ouvrages nécessaires à l'exploitation
et à la protection du forage. Tout acte ou travaux de nature à compromettre la pureté de l'eau et
notamment tout épandage d'eaux usées ou tout dépôt d'ordures sont strictement interdits ».

Considérant que cette acquisition permettrait de renforcer la maîtrise foncière au sein du
périmètre de protection de la source de la Bouscole ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, et après délibération, l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée B n°137 d'une superficie de 3ha 26a et 25ca au prix de 3 500 euros, les frais de 500 euros de la SAFER en sus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles pour mener à bien cette affaire,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 juin 2023

Signé,
Le 21 juin 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **22 JUIN 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance



Paul AUDAN

Pierre LUCAS